

Rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2025

Syndicat d'adduction d'eau potable et d'assainissement

Support de présentation

- Conseil syndical **XXX** 2025



SAEPA BRAY SUD
Syndicat d'adduction d'eau potable et d'assainissement

Introduction

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue une obligation réglementaire préalable à l'adoption du budget primitif pour les collectivités territoriales et leurs groupements (syndicats) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article D. 5211-18-1 du code général des collectivités territoriales).

Il doit avoir lieu dans les dix semaines, précédant l'examen du budget primitif, afin de présenter au Conseil syndical les grandes orientations politiques et leur traduction financière, qui seront mises en œuvre dans les années à venir.

Il s'agit d'un débat autour des moyens consacrés aux politiques menées par la commune. Pour une lisibilité accrue, ce rapport d'orientation budgétaire s'articule non seulement autour des orientations politiques et des grands équilibres financiers qui en découlent mais également autour des projets et politiques publiques portés par le syndicat dans les années à venir. L'enjeu étant de poser les éléments saillants amenant le débat.

La présentation du ROB permettra par ailleurs comme chaque année de faire le point sur les politiques publiques du syndicat.

Le présent rapport sera ainsi décomposé comme suit :

- présentation du contexte général et des orientations budgétaires ;
- détermination de la stratégie financière du syndicat et déclinaison des principales orientations budgétaires par budget ;
- mise en perspective de l'état de la dette ;
- prospective des comptes syndicaux sur la période 2024-2026.



Partie n°1 :

Contexte économique national

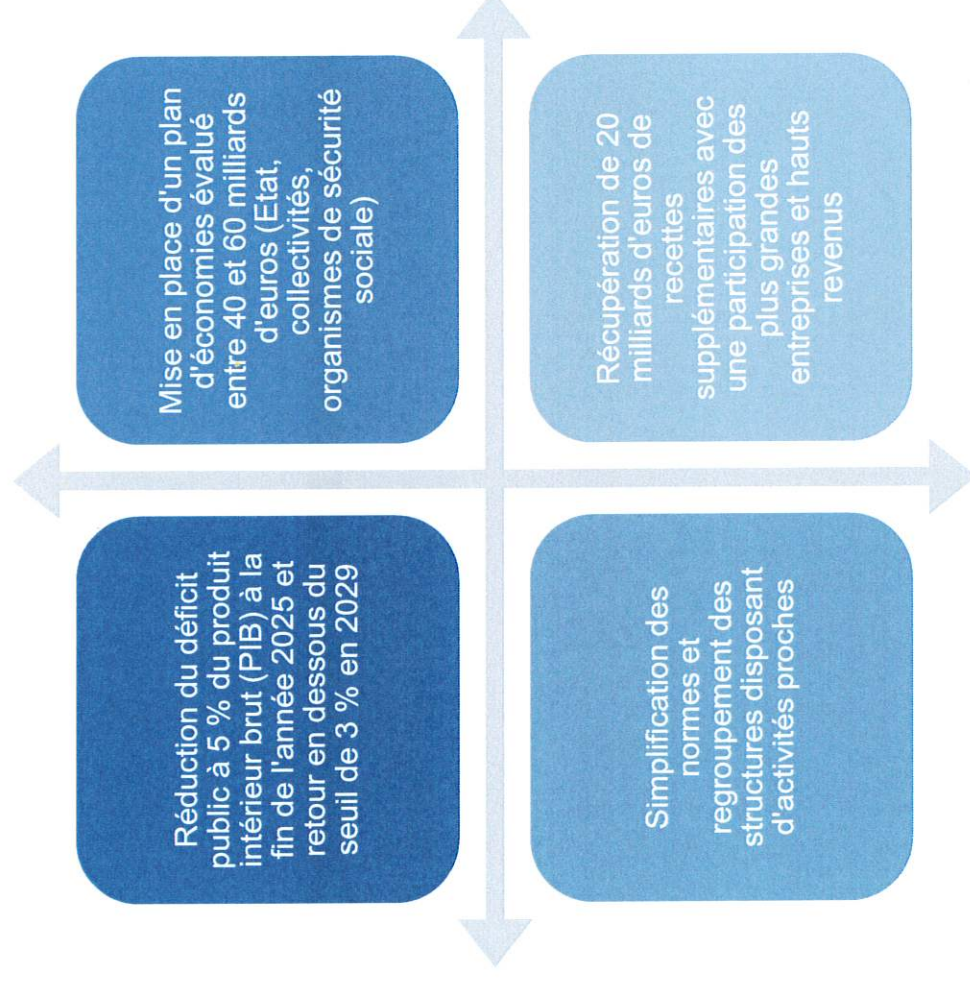


SAEPA BRAY SUD
Syndicat d'adduction d'eau potable et d'assainissement

Contexte économique national

Le projet de loi de finances 2025 a été présenté tardivement cette année, au regard d'une instabilité politique et plus précisément de la dissolution de l'Assemblée nationale, qui a été effective durant la période estivale.

Au regard de ces éléments exceptionnels, le projet de loi de finances a été présenté en Conseil des Ministres le 10 octobre dernier. Il mettait en exergue quatre objectifs prioritaires pour le gouvernement comme suit :



Un déficit public supérieur à 5 % à la fin de l'année 2024

Le gouvernement prévoyait un déficit public en dessous du seuil de 5 % à la fin de l'année 2024. Cependant, celui-ci devrait s'établir à 6,1 % du PIB à la fin de l'année, après avoir atteint 5,5 % en 2023. Il est donc à noter une dégradation continue de cet indicateur, de + 0,6 points en 2024, qui devrait, selon les textes, se situer en dessous du seuil de 3 %.

En effet, le traité de Maastricht et plus récemment le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), entré en vigueur en 2013, dont l'application a été anticipée par la loi organique n° 2012-1403 du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques, prévoit un déficit inférieur à 3 % du PIB et une dette publique inférieure à 60 % du PIB.

L'ancien ministre de l'Économie a ainsi indiqué en novembre 2024 que le dérapage des finances publiques était lié essentiellement à la situation financière des collectivités territoriales et à leur politique en matière d'endettement.

Cette situation, au-delà des clivages politiques a pour conséquence de mettre la France dans une situation d'alerte et d'être jugée en déficit excessif par la commission européenne. En effet, le corollaire du déficit public, en l'espèce la dette, devrait atteindre plus de 3 200 milliards d'euros à la fin de l'année 2024. Cette situation expose le pays à de lourdes sanctions financières, en l'absence de réponse rapide et adaptée, soit 2,7 milliards d'euros et 1 % de la richesse du territoire.

Partie n°2 :

Stratégie financière et prévisions 2025 : Budget eau potable



SAEPA BRAY SUD
Syndicat d'adduction d'eau potable et d'assainissement

Hypothèses d'évolution des recettes d'exploitation

Produits de fonctionnement	2022	2023	2024	Variation 2023-2024	2025	Variation 2024-2025	Variation 2024-2025
Produits de service	845 984,90	891 673,79	1 046 968,87	17,42 %	1 040 000,00	-0,67 %	-6 968,87
Autres produits de gestion courante	13 985,73	17 823,37	25 485,67	42,99 %	25 000,00	-1,91 %	-485,67
Produits exceptionnels	11 359,71	90,99	0,00	-100,00 %	0,00	-	0,00
Total	871 330,34	909 588,15	1 072 454,54	17,91 %	1 065 000,00	-0,70 %	-7 454,54

Les recettes d'exploitation du budget eau potable sont évaluées en 2024 à 1072,4 k€ soit une augmentation de + 17,91 % et + 162,8 k€, par rapport au compte administratif prévisionnel 2023, avec des recettes d'exploitation réelles en 2023 arrêtées à 909,6 k€.

Les recettes concernées sont quasiment exclusivement liées aux produits de la tarification eau potable, soit près de 98 % des recettes d'exploitation. Il est cependant à noter des autres produits de gestion courante qui augmentent depuis près de trois ans, de 13,9 k€ à 25,5 k€ mais ils ne représentent que 2 % de recettes réelles de fonctionnement du budget eau potable .

Pour le compte de l'année 2025, il n'est en l'état pas proposé d'augmentation de la tarification. De facto, les produits de la tarification sont reconduits à leur montant 2024, soit 1 040 k€.

Hypothèses d'évolution des dépenses d'exploitation

Charges de fonctionnement	2022	2023	2024	Variation 2023-2024	2025	Variation 2024-2025	Variation 2024-2025
Charges à caractère général	249 954,45	149 149,35	182 724,66	22,51 %	183 550,00	0,45 %	825,34
Charges de personnel	256 898,37	269 506,65	261 251,99	-3,06 %	301 400,00	15,37 %	40 148,01
Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	-	0,00	-	0,00
Autres charges de gestion courante	37 588,99	38 282,96	40 473,02	5,72 %	83 821,00	107,10 %	43 347,98
Charges financières	33 832,15	54 020,71	51 556,18	-4,56 %	48 836,00	-5,28 %	-2 720,18
Charges exceptionnelles	11 578,29	164 781,76	105 058,41	-36,24 %	256 100,00	143,77 %	151 041,59
T total	589 852,25	675 741,43	641 064,26	-5,13 %	873 707,00	36,29 %	232 642,74

Les dépenses d'exploitation, après avoir augmenté de 589,8 k€ à 675,7 k€ entre 2022 et 2023, soit + 85,9 k€ et + 14,56 %, connaissent une baisse de 2023 à 2024, soit - 34,6 k€ et - 5,13 %.

Cette baisse est cependant à nuancer rapidement car elle est principalement marquée par une diminution des charges exceptionnelles, de 164,7 k€ à 105 k€, soit - 59,7 k€ et - 36,24 % entre les deux derniers exercices budgétaires.

Pour le compte de l'exercice budgétaire 2025, la principale augmentation est une nouvelle marquée par les charges exceptionnelles, avec une proposition de prévision budgétaire à hauteur de 256,1 k€. Les autres dépenses sont très stables de nouveau. Il est à noter une proposition des charges de personnel à hauteur de 301 k€, après trois années de grande stabilité.

Les charges de personnel sont très maîtrisées au sein du syndicat et l'ensemble des évolutions se situent en-deçà des augmentations constatées au niveau national, de l'ordre de 3 à 5% tous les ans.

Hypothèses d'évolution des dépenses d'exploitation

Les autres dépenses d'exploitation sont relativement stables :

- les charges à caractère général augmentent de + 33,5 k€ et 22,51 %. Toutefois, ces dernières avaient atteint le montant de 249,9 k€ en 2022. Un travail de maîtrise des charges à caractère général a donc été opéré ;
- les charges de personnel sont stables. Elles oscillent entre 256,9 k€ et 269, k€ sur trois exercices budgétaires. Pour 2024, elles baissent de - 8,2 k€ ;
- les autres charges de gestion courante diminuent également de - 2,1 k€ et sont très stables depuis près de trois ans ;
- Enfin, les charges financières sont en baisse récurrente chaque année, aucun emprunt nouveau n'étant contracté par le syndicat.

Une amélioration des ratios en 2024

CAF brute et nette en nette amélioration en 2024 :

CAF	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023	2024	Variation 2023-2024	2025	Variation 2024-2025
Produits réels de fonctionnement	971 672,78	1 098 041,37	869 995,34	909 588,15	4,55 %	1 072 454,54	17,91 %	1 065 000,00	-0,70 %
Charges réelles de fonctionnement	474 723,51	490 172,71	624 143,72	675 741,43	8,27 %	641 064,26	-5,13 %	873 707,00	36,29 %
CAF Brute	496 949,27	607 868,66	245 851,62	233 846,72	-4,88 %	431 390,28	84,48 %	197 543,56	-54,21 %
Remboursement de dettes bancaires et assimilées	100 845,85	77 947,33	124 147,35	152 955,03	23,20 %	154 680,69	1,13 %	156 646,00	1,27 %
CAF Nette	396 103,42	529 921,33	121 704,27	80 891,69	-33,53 %	276 709,59	242,07 %	40 897,56	-85,22 %

Comme évoqué les années précédentes, le budget eau potable a connu une baisse progressive de sa CAF nette, de 396,1 k€ en 2020 à 80,8 k€ en 2023, soit - 315,2 k€ et - 79,57 %.

L'année 2024 s'inscrit en nette amélioration, par rapport aux quatre exercices budgétaires précédents, avec une CAF nette estimée à 276,7 k€ qui laisse davantage de possibilités au syndicat. Cela s'explique non seulement par une augmentation des produits de tarification, depuis deux ans, qui représentent près de 1 040 k€ et une capacité à maîtriser les dépenses d'exploitation depuis trois exercices budgétaires.

Une amélioration des ratios en 2024

Capacité de désendettement en baisse en 2024 :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 31/12/N	1 468 390,35	2 390 443,02	3 016 295,66	2 863 340,63	2 708 659,74	2 502 838,74
CAF Brute	496 949,27	607 868,66	245 851,62	233 846,72	431 390,28	197 543,56
Capacité de désendettement	2,95	3,93	12,27	12,24	6,28	12,67

L'amélioration de la CAF brute et nette en 2024 a immédiatement un effet positif sur la capacité de désendettement, qui passe respectivement de **12,27 et 12,24 années en 2022 et 2023 pour redescendre à 6,28 années en 2024.**

Cette baisse est liée à trois facteurs, dont deux déjà évoqués :

- la diminution de l'encours de dette qui est passé de 3 016,3 k€ en 2022 à 2 708,7 k€ en 2024, soit - 307,6k€ ;
- l'évolution des produits de la tarification depuis deux ans qui ont augmenté de près de 201 k€ ;
- une maîtrise importante de l'ensemble des dépenses d'exploitation qui ne connaissent pas de hausse significative d'une année sur l'autre.

Cependant, le ratio reste fragile et ne laisse pas la capacité au syndicat d'emprunter avant quatre ou cinq ans, le temps de disposer de nouveaux des réserves suffisantes.

Les recettes d'investissement

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres, etc.). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose le syndicat constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts, etc.). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

Financement disponible	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023	2024	Variation 2023-2024	2025	Variation 2024-2025
Capacité d'autofinancement nette	396 103,42	529 921,33	121 704,27	80 891,69	-33,53 %	276 709,59	242,07 %	40 897,56	-85,22 %
Ressources propres	234 287,83	2 741 687,68	677 905,00	643 469,92	-5,08 %	1 146 412,43	78,16 %	1 309 231,00	14,20 %
Autres recettes d'investissement	13 314,49	15 483,06		2 149,06		0,00	-100,00 %	0,00	-
TOTAL	643 705,74	3 287 092,07	799 609,27	726 510,67	-9,14 %	1 423 122,02	95,88 %	1 350 128,56	-5,13 %

Comme évoqué en 2024, le financement disponible était essentiellement alimenté par des subventions de l'Agence de l'eau. Ainsi, en 2021, le syndicat avait reçu près de 2,7 M€ des partenaires. Avec le contexte économique, les subventions communiquées par les agences de l'eau s'avèrent plus contraintes.

Cependant, depuis plusieurs années, les recettes supplémentaires liées à la CAF représentaient moins de 150 k€. En 2024, l'amélioration des ratios, permet de mettre en exergue près de 276 k€ de CAF mobilisable pour les projets d'investissement et 1 146 k€ de subventions reçues. **Ces chiffres démontrent que le syndicat a disposé de plus de 650 k€ de recettes d'investissement supplémentaires en 2024, par rapport aux exercices budgétaires 2022 et 2023.** Il attendu 1 350 k€ de subventions en 2025 pour financer les projets d'investissement du syndicat.

Les dépenses d'équipement

Le syndicat a su adapter son financement disponible à ses dépenses d'équipement afin d'éviter d'aller piocher dans ses réserves d'exploitation.

Dans ce sens, en 2023, les dépenses d'équipement atteignent 1 461,8 k€ pour un financement disponible de 726,5 k€, de qui signifie que l'écart est négatif à hauteur de - 735,3 k€. En 2024, les équilibres sont davantage respectés avec des dépenses estimées à 1 784,1 k€ contre un financement disponible de 1 423,1 k€, soit un écart négatif de - 361 k€.

Dépenses d'équipement (hors RAR)	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023-2024	2025	Variation 2024-2025
Immobilisations incorporelles	121 227,20	209 037,43	133 055,69	112 701,46	130 764,48	18 063,02	570 000,00	551 936,98
Immobilisations corporelles	0,00	35 248,78	64 401,96	654 893,00	1 386 673,59	731 780,59	761 715,00	29 934,41
Immobilisations en cours	2 775 463,31	3 018 835,94	1 400 917,68	694 223,83	266 681,14	-427 542,69	638 920,00	1 066 462,69
Total des dépenses d'équipement	2 896 690,51	3 263 122,15	1 598 375,33	1 461 818,29	1 784 119,21	322 300,92	1 970 635,00	1 648 334,08

Les excédents dégagés par le syndicat chaque année doivent être investis, dans la limite de ses capacités financières, si une nouvelle hausse de tarification n'est pas envisagée, ce qui semble être le cas d'espèce.

Partie n°3 :

**Stratégie financière et prévisions 2025 : budget
assainissement collectif**



SAEPA BRAY SUD
Syndicat d'adduction d'eau potable et d'assainissement

Hypothèses d'évolution des recettes d'exploitation

Produits de fonctionnement	2022	2023	2024	Variation 2023-2024	2025	Variation 2024-2025	Variation 2024-2025
Produits de service	324 098,88	398 477,02	438 169,92	9,96 %	400 000,00	-8,71 %	-38 169,92
Dotations et subventions	113 327,20	0,00	21 631,12	-	0,00	-100,00 %	-21 631,12
Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,60	-	0,00	-100,00 %	-0,60
Total	437 426,08	398 477,02	459 801,64	15,39 %	400 000,00	-13,01 %	-59 801,64

Au même titre que le budget eau potable mais dans des moindres mesures, le budget assainissement est financé principalement par les produits de tarification. Ainsi, en 2024, les produits de service sont évalués à 438,2 k€, contre 398,5 k€ en 2023, soit + 39,7 k€ et 9,96 %. **Les produits de service sont passés de 324,1 k€ à 438,2 k€ entre 2022 et 2024, soit + 114,1 k€ et + 35,20 %.**

L'augmentation des tarifs était nécessaire concernant ce budget, qui ne peut plus connaître de baisse de dépenses d'exploitation et pour lequel il est important de continuer à investir.

Les autres recettes n'appellent pas de commentaires.

Pour le compte de l'année 2025, il est envisagé la somme de 400 k€ de produits de service mais il d'ores et déjà possible d'indiquer que cette somme a été inscrite par prudence mais qu'elle sera bien supérieure.

Hypothèses d'évolution des dépenses d'exploitation

Charges de fonctionnement	2022	2023	2024	Variation 2023-2024	Variation 2023-2024	2025	Variation 2024-2025	Variation 2024-2025
Charges à caractère général	36 157,59	48 717,63	37 385,75	-23,26 %	-11 331,88	50 000,00	33,74 %	12 614,25
Autres charges de gestion courante	0,00	0,44	0,00	-	-0,44	587,00	-	587,00
Charges financières	56 497,19	45 497,72	36 240,25	-20,35 %	-9 257,47	26 584,00	-26,65 %	-9 656,25
Charges exceptionnelles	838,00	0,00	0,00	-	0,00	4 500,00	-	4 500,00
Total	93 492,78	94 215,79	73 626,00	-21,85 %	-20 589,79	81 671,00	10,93 %	8 045,00

Les dépenses d'exploitation du budget assainissement sont contraintes et très maîtrisées depuis 2022. Dans ce sens, elles sont passées de 93,5 k€ en 2022 à 73,6 k€ en 2024, soit - 19,9 k€ et - 21,28 %. **Il est important d'indiquer que les charges réelles d'exploitation représentent seulement 16 % du budget d'exploitation, ce qui s'avère très faible.**

Les dépenses d'exploitation sont décomposées principalement en deux sous-composantes :

- les charges à caractère général, estimées à 37,4 k€ en 2024 contre 36,1 k€ en 2022, qui connaissent de fait des évolutions très limitées ;
- les charges financières qui diminuent fortement entre 2022 et 2024, de - 20,3 k€ et - 35,93 %, au regard de l'absence de recours à un nouvel emprunt.

La décomposition reste identique en 2025. **Il est à noter que la somme de 50 k€, proposés au titre des charges est possiblement surévaluée et pourrait être abaissée dans le cadre de la présentation du budget.**

Une amélioration des ratios financiers en 2024

Capacité d'autofinancement brute et nette négatives mais en amélioration en 2024

CAF	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023	2024	Variation 2023-2024	2025	Variation 2024-2025	Variation 2024-2025
Produits réels de fonctionnement	535 586,56	504 080,98	382 209,92	398 477,02	4,26 %	459 801,64	15,39 %	400 000,00	-13,01 %	-59 801,64
Charges réelles de fonctionnement	193 640,56	119 420,23	93 492,78	94 215,35	0,77 %	73 626,00	-21,85 %	81 671,00	10,93 %	8 045,00
CAF Brute	341 946,00	384 660,75	288 717,14	304 261,67	5,38 %	386 175,64	26,92 %	318 329,00	-17,57 %	-67 846,64
Remboursement de dettes bancaires et assimilées	471 482,75	378 254,47	402 989,62	406 198,00	0,80 %	415 826,33	2,37 %	278 874,00	-32,93 %	-136 952,33
CAF Nette	-129 536,75	6 406,28	-114 272,48	-101 936,33	10,80 %	-29 650,69	70,91 %	39 455,00	233,07 %	69 105,69

Le budget assainissement connaît une situation délicate en matière de ratios depuis 2020, qui correspond à des produits réels de fonctionnement qui ne couvre pas le remboursement de la dette. Cela se matérialise par une CAF brute positive tous les ans mais une CAF négative (ex. + 386,1 k€ en 2024 contre - 29,6 k€).

En effet, le capital de la dette représentait 471,5 k€ en 2020, contre 415,8 k€ en 2024, soit une baisse de - 55,7 k€ et - 11,81 %. Certes, le syndicat n'emprunte plus mais la hausse des produits de tarification et le maintien des dépenses ne permet pas de dégager de la CAF.

Cependant, contrairement à 2022 et 2023, l'année 2024 est marquée par un presque retour de la CAF à l'équilibre, avec une CAF nette 2024, évaluée à - 29,7 k€, contre plus de 100 k€ les années précédentes.

L'année 2025 marque un tournant avec l'arrêt d'un emprunt qui fait chuter le remboursement du capital de la dette à 278,9 k€ et donne des marges de manœuvre au syndicat. Ainsi, la CAF nette 2025 prévisionnelle est estimée à + 39,5 k€.

Une amélioration des ratios financiers en 2024

Capacité de désendettement en-dessous du seuil de 8 ans en 2024

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 31/12/N	3 941 301,18	3 600 246,36	3 356 505,96	2 949 736,66	2 533 325,79	2 227 868,52
CAF Brute	341 946,00	384 660,75	288 717,14	304 261,67	386 175,64	318 329,00
Capacité de désendettement	11,53	9,36	11,63	11,03	7,64	7,96

La capacité de désendettement suit cette tendance positive et revient dans un standard acceptable pour un établissement bancaire en 2024, avec 7,64 années contre près de 10 ans ou plus les années précédentes.

Cette situation peut laisser à espérer la possibilité pour le syndicat d'investir plus massivement dans les années à venir et de pouvoir de nouveau emprunter mécaniquement, après avoir finalisé le cycle de restauration des ratios financiers.

Les recettes d'investissement

Financement disponible	2020	2021	2022	Variation 2021-2022	2023	Variation 2022-2023	2024	Variation 2023-2024	2025	Variation 2024-2025
Capacité d'autofinancement nette	-129 536,75	6 406,28	-114 272,48	-1883,76 %	-101 936,33	-10,80 %	-29 650,69	-70,91 %	39 455,00	-233,07 %
Ressources propres	383 745,46	536 274,67	529 598,34	-1,24 %	230 924,80	-56,40 %	86 112,51	-62,71 %	172 614,00	100,45 %
Autres recettes d'investissement	1 271,18	0,00	0,00	-	0,00	-	0,00	-	0,00	-
TOTAL	255 479,89	542 680,95	415 325,86	-23,47 %	128 988,47	-68,94 %	56 461,82	-56,23 %	212 069,00	275,60 %

Il s'agit d'une des principales difficultés du budget assainissement, qui ne dispose plus des capacités d'investir depuis près de deux exercices budgétaires. En effet, avec une CAF négative et des ressources propres inférieures à 300 k€, le financement disponible en présence reste très faible.

Il n'est pas prévu, faute de ratios financiers encore positifs, de disposer de recettes supplémentaires en 2025.

Les dépenses d'équipement

	2020	2021	2022	Variation 2021-2022	2023	Variation 2022-2023	2024	Variation 2023-2024	2025	Variation 2024-2025
Dépenses d'équipement (hors RAR)										
Immobilisations incorporelles	95 506,39	262 531,56	204 691,07	-22,03 %	47 196,34	-76,94 %	49 776,75	5,47 %	60 000,00	20,54 %
Immobilisations corporelles	0,00	38 213,00	94 799,00	148,08 %	416 074,85	338,90 %	164 825,10	-60,39 %	99 714,00	-39,50 %
Immobilisations en cours	1 233 461,69	74 529,53	948 660,92	1172,87 %	137 285,47	-85,53 %	348 358,42	153,75 %	200 000,00	-42,59 %
Total des dépenses d'équipement	1 328 968,08	375 274,09	1 248 150,99	232,60 %	600 556,66	-51,88 %	562 960,27	-6,26 %	359 714,00	-36,40 %

La situation budgétaire évoquée supra empêche encore le budget assainissement d'investir concernant l'ensemble des projets structurant du territoire du syndicat. Dans ce sens, s'il est excepté les années 2020 et 2022, avec respectivement, 1 328,9 k€ et 1 248,1 k€ de dépenses d'équipement, le syndicat se veut investir au plus juste, en effectuant des priorités.

Dans ce sens, en 2024, les dépenses d'équipement s'élèvent à 562,9 k€ contre 600,6 k€ en 2023. Les dépenses sont projetées à 359,7 k€ en 2025 et encore en baisse par rapport aux deux exercices précédents.

Le budget assainissement doit continuer à rationaliser sa situation, en l'espèce la dette contractée dans les quatre ou cinq années à venir, avant de disposer de nouveau des capacités pour faire des projets.

Partie n°4 :

Stratégie financière et prévisions 2025 : budget assainissement non collectif



Hypothèses d'évolution des recettes d'exploitation

Produits de fonctionnement	2022	2023	Variation 2022-2023	2024	Variation 2023-2024	Variation 2023-2024	2025	Variation 2024-2025	Variation 2024-2025
Produits de service	66 590,98	54 926,51	-17,52 %	73 233,26	18 306,75	33,33 %	60 000,00	-13 233,26	-18,07 %
Total	66 590,98	54 926,51	-17,52 %	73 233,26	18 306,75	33,33 %	60 000,00	-13 233,26	-18,07 %

Les recettes d'exploitation du budget assainissement non collectif sont évaluées en 2024 à 73,3 k€ soit une augmentation de + 18,3 k€ et 33,3 % par rapport à l'année 2023.

Il est à noter une augmentation des produits de service entre 2022 et 2024 de + 6,6 k€ et + 9,86 % entre 2022 et 2024. Pour 2025, les produits sont proposés à hauteur de 60 k€.

Hypothèses d'évolution des dépenses d'exploitation

Charges de fonctionnement	2022	2023	Variation 2022-2023	2024	Variation 2023-2024	Variation 2023-2024	2025	Variation 2024-2024	Variation 2024-2025
Charges à caractère général	44 441,88	32 927,59	-25,91 %	26 681,00	-6 246,59	-18,97 %	30 000,00	3 319,00	12,44 %
Charges de personnel	0,00	0,00	-	30 571,28	30 571,28	-	35 000,00	4 428,72	14,49 %
Autres charges de gestion courante	0,18	27 532,60	15295788,89 %	0,22	-27 532,38	-100,00 %	697,00	696,78	316718,18 %
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-	5 000,00	5 000,00	-
Total	44 442,06	60 460,19	36,04 %	57 252,50	-3 207,69	-5,31 %	70 697,00	13 444,50	23,48 %

Les dépenses d'exploitation augmentent en matière de volume entre 2022 et 2024. Cependant, elles sont stables entre 2023 et 2024, soit - 3,2 k€ et - 5,31 %. **Les dépenses d'exploitation 2024 sont arrêtées à 57,2 k€, contre 60,5 k€ en 2023.**

Les dépenses d'exploitation sont essentiellement des charges à caractère général, arrêtées à 26,7 k€ et des charges de personnel à hauteur de 30,5 k€. Pour 2025, les charges sont proposées à hauteur de 70,7 k€.

Une dégradation soutenue des ratios financiers depuis 2022

Capacité d'autofinancement brute et nette

CAF	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023-2024	2025	Variation 2024-2025
Produits réels de fonctionnement	90 870,39	102 874,25	66 590,98	54 926,51	73 233,26	33,33 %	60 000,00	9,24 %
Charges réelles de fonctionnement	44 469,79	60 413,23	44 442,06	60 460,19	57 252,50	-5,31 %	70 697,00	16,93 %
CAF Brute	46 400,60	42 461,02	22 148,92	-5 533,68	15 980,76	-388,79 %	-10 697,00	93,31 %
Remboursement de dettes bancaires et assimilées	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0
CAF Nette	46 400,60	42 461,02	22 148,92	-5 533,68	15 980,76	-388,79 %	-10 697,00	275035,10 %

La CAF du budget assainissement non collectif n'appelle pas de remarques. Elle doit d'une année sur l'autre se rapprocher de l'équilibre. Ainsi, en 2024, elle est de + 15,6 k€, contre - 5,5 k€ en 2023.

La logique du budget est que les recettes couvrent les dépenses.

Les recettes d'investissement

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres, etc.). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose le syndicat constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts, etc.). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose le syndicat pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

Financement disponible	2020	2021	Variation 2020-2021	2022	Variation 2021-2022	2023	Variation 2022-2023	2024	Variation 2023-2024	2025	Variation 2024-2025
Capacité d'autofinancement nette	46 400,60	42 461,02	-8,49 %	22 148,92	-47,84 %	-5 533,68	-	15 980,76	-388,79%	-10 697,00	-166,94%
Autres recettes d'investissement	0,00	40 000,00	-	40 000,00	0,00 %	40 000,00	100,00 %	40 000,00	0,00%	40 000,00	0,00%
TOTAL	47 461,60	82 461,02	73,74 %	62 148,92	-24,63 %	34 466,32	-44,54 %	55 980,76	62,42%	29 303,00	-47,66%

Les dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement (hors RAR)	2022	2023	Variation 2022-2023	2024	Variation 2023-2024	2025	Variation 2024-2025
Immobilisations corporelles	384,00	4 980,60	1197,03 %	390,91	-92,15 %	52 000,00	13202,29 %
Total des dépenses d'équipement	384,00	4 980,60	1197,03 %	390,91	-92,15 %	52 000,00	13202,29 %

Le syndicat prévoit des frais d'études à hauteur de 52 k€.

Partie n°5 :

Précision sur la dette du syndicat



SAEPA BRAY SUD
Syndicat d'adduction d'eau potable et d'assainissement

Présentation de la structure de la dette du syndicat au 1^{er} janvier 2025

- o La répartition de la dette

Budget	Capital restant dû en €	%
Budget eau potable	2 708 659,94	54,15
Budget assainissement	2 293 325,79	45,85
Budget assainissement non collectif	0 €	-

- o La classification de la dette en matière de risques

Présentation Gissler	Capital restant dû	%
A1	5 001 985,73	100

- o Les caractéristiques de la dette

Type	Capital restant dû	%
Fixe	5 001 985,73	100

La structure de la dette présente les caractéristiques suivantes :

- o Le taux moyen :

	Capital restant dû
Encours	5 001 985,73
Nombre d'emprunts	10
Taux moyen	1,94

Présentation de la structure de la dette du syndicat au 1^{er} janvier 2025

- Répartition par prêteur

Le budget eau potable comptabilise quatre emprunts alors que le budget assainissement en présente six.

Partie n°6 :

**Prospective des comptes communaux 2024-2026
en exploitation**



SAEPA BRAY SUD
Syndicat d'adduction d'eau potable et d'assainissement

Vision prospective fonctionnement eau potable

FONCTIONNEMENT PROSPECTIF	2024	% évolution	2025	% évolution	2026
Charges à caractère général	182 725		183 550	2,00	187 221
Charges de personnel	261 252		301 400	10,00	331 540
Atténuations de produits	0		0	0,00	0
Autres charges de gestion courante	40 473		83 821	1,00	84 659
Charges financières	51 556		48 836	-5,00	46 394
Charges exceptionnelles	105 058		256 100	0,00	256 100
Dotations provisions semi-budgétaires				0,00	
Subvention d'équilibre Budgets annexes				0,00	
TOTAL CHARGES REELLES	641 064	36,29	873 707	3,69	905 914
Atténuations de charges	0	0,00	0	0,00	0
Produits de service	1 046 969	2,00	1 040 000	1,00	1 050 400
Autres produits de gestion courante	25 486	0,00	25 000	0,00	25 000
Produits exceptionnels (hors cession d'actifs)		0,00	0	0,00	0
TOTAL PRODUITS REELS	1 072 455	-0,70	1 065 000	0,98	1 075 400
Prévision CAF brute	431 390		191 293		169 486

Vision prospective fonctionnement assainissement collectif

ANALYSE PROSPECTIVE SYNTHETIQUE DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

FONCTIONNEMENT PROSPECTIF	2024	% évolution	2025	% évolution	2026
Charges à caractère général	37 386		50 000	15,00	57 500
Atténuations de produits			0	0,00	0
Autres charges de gestion courante				1,00	0
Charges financières	36 240		26 584	-5,00	25 255
Charges exceptionnelles				0,00	0
Dotations provisions semi-budgétaires				0,00	0
TOTAL CHARGES REELLES	73 626	4,02	76 584	8,06	82 755
Atténuations de charges		0,00	0	0,00	0
Produits de service	398 477	2,00	400 000	2,00	408 000
Dotations et subventions	21 631		0		0
TOTAL PRODUITS REELS	420 108	-4,79	400 000	2,00	408 000
Prévision CAF brute	346 482		323 416		325 245

Vision prospective fonctionnement assainissement non collectif

ANALYSE PROSPECTIVE SYNTHETIQUE DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

FONCTIONNEMENT PROSPECTIF	2024	% évolution	2025	% évolution	2026
Charges à caractère général	26 681		30 000	10,00	33 000
Charges de personnel	30 571		35 000	5,00	36 750
Atténuations de produits			0	0,00	0
Contingents et participations			0	2,00	0
Autres charges de gestion courante	0,22		697	2,00	711
Charges financières			0	-1,00	0
Charges exceptionnelles			5 000	0,00	0
Dotations provisions semi-budgétaires				0,00	0
Subvention d'équilibre Budgets annexes				0,00	0
TOTAL CHARGES REELLES	57 253	23,48	70 697	-0,33	70 461
Atténuations de charges			0	0,00	0
Produits de service	73 233		60 000	1,00	60 600
Impôts et taxes (taxes foncières)			0	2,00	0
Autres impôts et taxes (FNGIR, droits de place)			0	1,00	0
Dotations et subventions			0	0,00	0
Autres produits de gestion courante			0	2,00	0
Produits financiers			0	0,00	0
Produits exceptionnels (hors cession d'actifs)			0	0,00	0
Produits des nouveaux investissements			0	0,00	0
Reversement Excédent Budget annexe			0	0,00	0
TOTAL PRODUITS REELS	73 233	-18,07	60 000	1,00	60 600
Prévision CAF brute	15 981		-10 697		-9 861

Annexes : détails des programmes d'investissement



SAEPA BRAY SUD
Syndicat d'adduction d'eau potable et d'assainissement

Budget eau potable :



Détails budget eau potable

- Le programme 74, correspond aux prescriptions demandées dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) du captage de Bouchevilliers (sécurisation du Périmètre de protection immédiat) (20 000€ en 2025 et 20 000€ en 2026) ;
- Le programme 76, comme l'année, correspond à des travaux imprévus qui arrivent en cours d'exercice (75 000 € en 2025 et 75 000€ en 2026) ;
- Le programme 102, correspond à la mise à jour de la DUP du captage de Morville-sur-Andelle (35 000 € en 2025 et 35 000€ en 2026), il s'agit d'une étude qui est actuellement retardée par la grève des hydrogéologues agréés ;
- Le programme 104 correspond au nouveau champ captant de Bouchevilliers, il s'agit du développement d'une nouvelle ressource qui pourra venir en secours du captage actuel ; **cette opération a été reportée en à 2026** ; n'est conservée sur 2025 que les frais d'AMO, de maîtrise d'œuvre et l'étude faune-flore, soit un prévisionnel 2025 de 66 500 € et 2026 de 700 000 € ;
- Le programme 107 correspond à des analyses d'eau sur les canalisations PVC susceptibles de contenir de CVM (25 000 € en 2025 et 20 000€ en 2026) ;
- Le programme 108 concerne la sécurisation électrique de l'usine de traitement de Bouchevilliers, sa sécurisation physique et sa télégestion, **la sécurisation électrique a été reportée à l'année 2026, reste sur 2025 la sécurisation du process (ajout de nouvelles membranes), la sécurisation physique du site et la télégestion**, soit 500 000€ en 2025 et 500 000€ en 2026 ;
- Le programme 111 est la construction de l'usine de traitement des pesticides de Mesnil-Lieubray, les travaux ont été réceptionnés fin 2024 et il reste à honorer sur 2025 près de 300 000 € sur 2025 ;
- Le programme 113 est un programme de réhabilitation des réseaux d'eau potable ; sont prévus cette année les études géotechniques (recherche HAP) et le PRO et l'ACT soit en 2025 60 000€ ;
- Le programme 114 correspond à la mise à jour de la DUP du captage de d'Eibeuf-en-Bray (50 000 € en 2025 et 35 000€ en 2026), il s'agit d'une étude qui est actuellement retardée par la grève des hydrogéologues agréés ;

Détails budget eau potable

- Le programme 115 correspond à l'étude du Bassin d'Alimentation du Captage de Bouchevilliers (75 000 € en 2025 et 30 000€ en 2026), il s'agit d'une étude qui est actuellement retardée par la grève des hydrogéologues agréés ;
- Le programme 116 est prévu cette année à travers la réhabilitation du surpresseur du Héron (55 000€) et en 2026 la réhabilitation du réservoir du Héron, **opération prévue en 2025 mais décalée en 2026** (200 000€)
- Le programme 119 correspond à des travaux de sécurisation de la ressource afin de faciliter les échanges d'eau entre les ressources de Mesnil-Lieubray et celles de Bouchevilliers, avec la maîtrise d'œuvre de 2025 (50 000,00 €) et les travaux en 2027 (1 000 000€) et 2028 (1 000 000€) ;
- Le programme 120 correspond à une étude de stratégie foncière à l'échelle des aires d'alimentation de quatre captages, 50 000€ en 2025 et 50 000€ en 2026 ;
- Le programme 121 est la mise en place d'un prétraitement à l'usine de Bouchevilliers (décanteur lamellaire), fin de la maîtrise d'œuvre de conception 2025 (20 000€) et travaux en 2026 (350 000€) et 2027 (350 000€) ;
- Le programme 124 est un programme de réhabilitation de réservoir avec les premières études en 2025, 20 000€ en 2025 et 30 000,00 en 2026 ;
- Le programme 125 correspond à la réhabilitation hydraulique du réservoir de Montroty, travaux réalisés en octobre 2024, qui seront mandatés en début d'année ; 86 715€ en 2025 et aucune dépense en 2026 ;
- Le programme 127 est un nouveau programme ; obligation réglementaire de réaliser un PGSSE (Plan de Gestion de la sécurité sanitaire des eaux) avant 2027 ; frais AMO en 2025 (15 000€) et études sur 2026 (75 000€) et 2027 (50 000€).

Budget assainissement collectif :



Détails budget assainissement collectif

- Le programme 125, correspond aux frais d'enquête publique du zonage d'assainissement des communes de Gournay-en-Bray et de Ferrières-en-Bray, 5 000€ en 2025 ;
- Le programme 132, même poste que pour l'eau potable pour des travaux prévus en cours d'exercice avec 74 857€ en 2026 ;
- Le programme 134, correspond aux frais d'enquête publique du zonage d'assainissement des communes de Croisy-sur-Andelle, Vascœuil, Nolléval et Elbeuf-sur-Andelle, 5 000€ en 2025 ;
- le programme 144 correspond au diagnostic permanent de la STEP de Gournay-en-Bray, obligation réglementaires (STEP de plus de 10 000 EH) et du RSDE (Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau), 50 000€ en 2025 et 50 000€ en 2026 ;
- Le programme 147 est un nouveau programme qui consiste au raccordement de 6 habitations au réseau d'assainissement collectif sur la commune de Gournay-en-Bray. Ces habitations sont actuellement en systèmes d'assainissement individuel qui présentent un risque sanitaire et environnemental, 200 000 € en 2025 et 2026.

Fin de la présentation



SAEPA BRAY SUD
Syndicat d'adduction d'eau potable et d'assainissement